

Bachelier : assistant social

| |
|--|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be |
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 38 Méthodologie du travail social 3 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | SOAS3B28AS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 72 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Campus Mons</u> Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Frédérique BRIBOSIA (frederique.bribosia@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Xavier BRIKE (xavier.brike@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose des outils permettant à l'étudiant de construire une démarche méthodologique adaptée aux contextes et besoins spécifiques des usagers.

Adaptée aux particularités de l'individu, du groupe et du communautaire, cette démarche invite l'étudiant à adopter une posture réflexive en interrogeant les pratiques de l'assistant social du point de vue de leurs significations et de leurs effets.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
 - 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l’agir ensemble
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s’inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d’élaborer un processus d’intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D’INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d’intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d’intervention sociale
 - 6.4 Favoriser et soutenir l’autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
 - 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d’intervention
 - 6.6 Clôturer l’intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.1 Etablir une relation d’aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d’acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l’innovation**
- 8.1 Valoriser l’engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s’y investir.
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d’émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Analyser une situation sociale complexe en explorant différents niveaux : individuel, relationnel, groupal, organisationnel, institutionnel et sociétal.
- II. Elaborer un processus global d’intervention en veillant à adapter les objectifs et les moyens à l’évolution des situations et de leur contexte en s’appuyant notamment sur des situations rencontrées.
- III. Questionner et poser un regard critique sur les outils, les techniques et les méthodes utilisés.
- IV. Mobiliser, évaluer et ajuster les habiletés relationnelles au regard des situations vécues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS2B22AS, SOAS2B23AS
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B28AS· Méthodologie du travail social 3 72h / 6 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus

Mons

Travail social individualisé 3 24 h

Travail social de groupe 3 24 h

Initiation à la négociation 24 h

+ HELHa Campus

Montignies

Méthodologie intégrée du travail social 48 h

Intervention systémique en travail social 30 h

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

Méthodologie intégrée du travail social 48 h

Intervention systémique en travail social 30 h

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

P1 : Méthodologie du travail social et supervisions collectives 60 h

P2 : Approche systémique des situations sociales 18 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 6/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux ou plusieurs parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 3 :

P1 : Travail social individualisé (24h) - 33,33%

P2 : Travail social de groupe (24h) - 33,33%

P3 : Initiation à la négociation (24h) - 33,33%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 3 :

P1 : Méthodologie intégrée du travail social (48h) - 66,67%

P2 : Intervention systémique en travail social (30h) - 33,33%

Pour le département de Louvain-la-Neuve : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 3 :

P1 : Méthodologie du travail social et supervisions collectives (60h) - 83,33%

P2 : Approche systémique des situations sociales (18h) - 16,67%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;

c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;

d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de la partie P1 : Méthodologie du travail social et supervisions collectives

| | |
|--|--|
| Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées du titulaire et des intervenants | Frédérique BRIBOSIA (frederique.bribosia@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Xavier BRIKE (xavier.brike@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) |

2. Présentation

Introduction

Le cours de Méthodologie du Travail social et Supervisions collectives articule des séances de supervisions collectives à des séances de cours de méthodologie. Dans les faits, ces deux « activités » se chevauchent dans un même espace-temps. La méthodologie met en lumière des repères théoriques ; les supervisions collectives mettent ces repères en débat dans le groupe à partir de situations et de questions soulevées par les étudiant·e·s dans le cadre de leur intervention sociale.

Les objectifs du cours sont :

- **S'approprier des repères autour du processus d'intervention et développer une lecture critique de ceux-ci.**
Et en particulier, développer un savoir et un savoir-faire critique du processus d'intervention sociale.
- **S'approprier des outils et développer une lecture critique de ceux-ci.**
Et en particulier, expérimenter la démarche méthodologique, déconstruction et reconstruction de la démarche.
- **Prendre distance par rapport aux pratiques du travail social et réfléchir à son implication dans celles-ci.**
Et en particulier, se positionner professionnellement : fonder un positionnement et dans le même temps le remettre en question ; choisir de défendre certaines pratiques de travail social.
- **Construire collectivement des savoirs.**
- **S'ouvrir sur le contexte social.**
- **Réfléchir au sens et aux enjeux du travail social.**

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

1. Construire une analyse critique d'une situation sociale à ses différents niveaux.
2. Articuler et exploiter les outils d'intervention sociale et/ou d'analyse de celle-ci.
3. Identifier les acteurs, les enjeux du travail social et les contextes socio-culturels
4. Construire un positionnement professionnel.
5. Poser un regard méthodologique sur les particularités des situations sociales.
6. Se positionner et de se mobiliser en tant qu'acteur de changement social.

3. Description

Contenu

- La démarche méthodologique (analyse, diagnostic, projet d'action, mobilisation, mise en œuvre, évaluation et

- réajustement).
- Les questions relatives à la mise en œuvre du processus d'intervention sociale.
- Des apports en termes d'outils et de grilles de lecture (analyse institutionnelle et organisationnelle, différents courants d'idées...).
- Les questions éthiques, déontologiques et de positionnement professionnel.
- Les questions liées au contexte socio-politique de l'intervention sociale.
- La gestion collective du stage et les exigences liées à la formation (notamment travaux demandés dans le cadre de la pratique professionnelle, contrat etc.).

Démarches d'apprentissage

1. Participer, s'impliquer, alimenter une démarche de co-construction des savoirs et faire preuve d'intelligence collective.
2. Se confronter aux réalités professionnelles et institutionnelles.
3. L'activité prend appui sur les situations concrètes rencontrées par les étudiant·e·s dans leur stage. C'est un lieu ouvert aux questions rencontrées par les étudiant·e·s dans le cadre de leur pratique.
4. L'activité prend la forme d'une construction collective, basée sur les échanges, favorisant l'interpellation et la prise de recul.
5. Elle s'appuie sur des supports diversifiés : mises en situation, jeux de rôle, rencontres de professionnel·le·s et de témoins des réalités sociales, visites de lieux significatifs (institutions, projets...), participation à des journées d'étude, intervisions...

Dispositifs d'aide à la réussite

Le fait que le cours se donne en groupes d'une quinzaine d'étudiant·e·s favorise la solidarité entre les étudiant·e·s et l'attention à chacun·e.

Sources, références et supports en ligne

Chaque MFP communiquera, dans le cadre de son cours, les ouvrages / textes de références qui sont les siens.

De façon générale et non exhaustive, les supports utilisés sont: pratiques de terrain, portefeuille de lecture, rencontres avec des intervenant·e·s (internes et externes), visites institutionnelles, participation à des conférences, des expositions...

4. Modalités d'évaluation

1ère session :

Les critères d'évaluation se traduisent dans la capacité de l'étudiant·e à rencontrer les objectifs et les contenus de formation, en particulier à travers :

- la participation et l'implication de l'étudiant·e dans la dynamique du groupe ;
- la capacité d'argumenter le choix du positionnement professionnel ;
- la capacité d'apporter sa contribution personnelle à la réflexion du groupe ;
- la régularité dans les présences ;

Chaque MFP communiquera par écrit à son groupe d'étudiant·e·s :

- les modalités et critères pour l'évaluation
- les modalités et consignes spécifiques pour la réalisation des travaux
- la part relative des notes de participation, travaux et éventuel examen écrit

2e session :

De même, en cas d'ajournement à l'évaluation de septembre, les modalités, consignes et parties de l'évaluation à représenter seront spécifiées par le MFP.

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de la partie P2 : Approche systémique des situations sociales

| | |
|--|--|
| Volume horaire | 18 h |
| Coordonnées du titulaire et des intervenants | René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) |

2. Présentation

Introduction

Le cours favorise une approche globale et complexe de toutes situations sociales que l'étudiant·e, futur·e assistant·e social·e, sera amené·e à rencontrer dans la cadre de sa pratique professionnelle.

Le cours d'Approche systémique des situations sociales est proposé à l'ensemble des étudiant·e·s pour appréhender, par les concepts de base et les principes d'analyse de l'approche systémique, une capacité de lecture des situations sociales circulaire et complexe tant autour de situations individuelles, familiales, qu'organisationnelles ou collectives.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- lire des situations sociales de manière globale, circulaire, complexe en s'appuyant sur les concepts de base de l'approche systémique.
La lecture de ces situations se fait à partir de :
 - portes d'entrée différentes : individuelles, familiales, organisationnelles, collectives, communautaires, par exemple.
 - niveaux différents et interdépendants d'appréhension de la réalité : microsocial, mésosocial, macrosocial.
- mobiliser des principes d'analyse et d'action qui découlent de l'approche systémique dont, notamment, la capacité à inventer, à sortir du cadre pour s'appuyer sur les savoirs, les capacités individuelles et collectives des populations à produire les changements qui les concernent.
- faire preuve de distanciation critique par rapport au paradigme systémique et, partant, de manière plus générale, de réflexion épistémologique.

3. Description

Contenu

En attente

Démarches d'apprentissage

En attente

Dispositifs d'aide à la réussite

En attente

Sources, références et supports en ligne

En attente

4. Modalités d'évaluation

En attente